

Durée
1 jour
(7 heures)



Organisme de formations référencé



FORMATION POUR L'AUTORISATION A INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX

Objectifs :

- Permettre à l'employeur de délivrer l'attestation d'autorisation à intervenir à proximité des réseaux (Cerfa 15465-01), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, sur la base de l'attestation de compétence réalisée en fin de formation par un examen QCM encadré par l'état
- Cette autorisation signifie que la personne qui la possède dispose des compétences requises pour ne pas endommager ces réseaux et pour travailler en sécurité.
- 3 niveaux de compétences :
 - **AIPR CONCEPTEUR** (en charge de l'étude)
 - **AIPR OPERATEUR** (en charge de l'exécution du chantier)
 - **AIPR ENCADRANT** (en charge de l'encadrement et du pilotage)

Lieu : dans nos locaux

Personnel visé : Selon l'activité exercée

Prérequis : Aucun

Durée : Théorie 6 heures + QCM 1 heure

Moyens pédagogiques :

- Ressources multimédia
- Mémento stagiaires
- Ordinateur individuel pour examen

PROGRAMME

- Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
 - Déclaration de travaux DT ou d'intention de commencement de travaux DICT
 - Réglementation AIPR
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
 - Vocabulaire, définitions, glossaire
 - Les types de réseaux concernés - Les cas de dispense
 - Les différents acteurs
- Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
 - Préparation du projet - Préparation des travaux -
 - L'exécution des travaux - Marquage - Piquetage - Intervention
- Examen de compétences sous forme de QCM sur PC.



CONTACT – INSTITUT FORMALYS

Village d'entreprises – 14 Avenue du Garric – 15000 AURILLAC 04 71 63 87 72
contact@institut-formalys.fr - www.institut-formalys.fr